

Bases des Bourses CEU Merit International Program de l'Université CEU Cardenal Herrera pour l'année 2023/2024.

Alfara del Patriarca, le 30 novembre 2022

1. Octroi des bourses

La Commission des Bourses de la Fondation Universitaire San Pablo CEU est l'organisme qui détermine l'octroi des bourses aux candidats. La décision de la commission sera communiquée par les voies établies par la CEU UCH et sera sans appel.

2. Conditions requises et mérites pris en compte.

Demande : ce programme d'aide financière est destiné uniquement aux étudiants qui ont sollicité une admission pour l'année académique en cours, via le processus d'admission international. Ces étudiants doivent donc avoir terminé (ou être sur le point de terminer) les études secondaires au sein d'un système éducatif autre que l'espagnol, indépendamment de leur nationalité.

Conditions : tous les étudiants participant au processus d'admission international peuvent la solliciter s'ils ont obtenu une note moyenne de 7 points en première année de baccalauréat espagnol (*bachiller*) ou équivalent (avant-dernière année scolaire de préparation d'accès à l'Université). Exceptionnellement, seront considérés les candidats obtenant une note moyenne inférieure à 7 points pendant la première année de baccalauréat ou équivalent (avant-dernière année de préparation d'accès à l'Université), si les mérites précisés ci-dessous sont jugés particulièrement significatifs par la Commission des Bourses.

Pour décider de l'attribution des aides, la Commission prendra en compte les mérites suivants dans l'évaluation des candidats :

- a. Avoir une note supérieure au reste de candidats et évaluée comme excellente par la Commission.
- b. Certifier la maîtrise d'une ou de plusieurs langues. Les diplômes et certificats d'usage seront acceptés à cette fin.
- c. Les activités sociales et extra-scolaires du candidat (bénévolat, sport, etc.). En ce sens, le candidat pourra présenter la documentation certifiant

son activité et/ou les lettres de recommandation des personnes sous la responsabilité desquelles il pratique ces activités.

- d. Niveau de revenu familial, certifié par un document officiel du pays où les impôts sont payés.

3. Candidats, délais et procédé de base

Les demandes de *Bourses CEU Merit International Program* de la CEU UCH peuvent être présentées jusqu'au 16 juin 2023 inclus. Tous les candidats ayant réservé une place pour une des formations universitaires de la CEU-UCH détaillées au Paragraphe 8 peuvent la solliciter. Il leur faut pour cela :

1. Demander un entretien d'admission pour la formation qu'ils souhaitent suivre en remplissant le formulaire suivant : <https://www.uchceu.com/fr/nouvel-etudiant/>
2. Après cet entretien, le candidat recevra, s'il est admis, le document d'admission avec les instructions pour effectuer la réservation de place (frais de réservation de place/ Hospitality Pack/ frais d'inscription).
3. Une fois le document d'admission reçu, il doit effectuer le paiement de la réservation de place (frais de réservation de place/ Hospitality Pack/ frais d'inscription) selon la somme fixée dans ce dernier, et qui peut être vérifiée dans les tarifs officiels de l'Université.
4. Une fois ces démarches effectuées, le candidat peut présenter depuis son intranet la demande des aides de ce programme en fournissant les données requises à cette fin.

4. Résolution concernant les bourses et bénéficiaires

Le 3 juillet 2023, la résolution concernant les *Bourses CEU Merit International Program* sera communiquée aux candidats par les voies établies à cette fin.

4.1 L'octroi de la bourse implique que le candidat sera bénéficiaire pendant la première année académique des aides suivantes :

a) Beca CEU Merit Program : réduction de 65 % des frais universitaires (prix total de l'année) pour la formation de son choix. Dans le cas d'étudiants s'appêtant à suivre une double formation, la bourse s'applique à la formation principale ; concernant la deuxième, ils ne seront redevables que du coût des crédits étudiés, sans frais de pré-inscription, d'inscription ou de reconnaissance de crédits pour cause de double cursus. Les réductions et prix finaux par cursus sont disponible sur [ce tableau](#).

De plus, cette réduction sera maintenue jusqu'à la fin du cursus, à condition de remplir les conditions établies au point 5. L'octroi de cette aide sera effectif après sa communication, même si le candidat n'a pas encore présenté les documents d'accréditation ou l'homologation équivalente pour l'admission, mais il reste indispensable de démontrer que les conditions d'accès à l'Université sont respectées.

Le candidat peut renoncer à sa bourse, ce qui n'impliquera pas de remboursement de la somme versée au titre de réservation de place (frais de réservation de place/ Hospitality Pack/ frais d'inscription) car l'octroi en implique la continuité ordinaire, prévue dans son processus d'admission. Dans ce cas, le délai de remboursement prescrit après le paiement de la réservation de place (frais de réservation de place/ Hospitality Pack/ frais d'inscription) à la date correspondante. De plus, le fait de renoncer à cette bourse après octroi peut nuire aux intérêts d'autres candidats qui ne l'ont pas obtenue et ont renoncé au processus d'admission pendant le délai imparti.

b) Beca CEU Merit International Program 100 : implique la gratuité totale des études dans la filière choisie. Dans le cas d'étudiants s'appêtant à suivre un double cursus, l'aide s'applique à la formation principale ; concernant la deuxième, ils ne seront redevables que du coût des crédits étudiés, sans frais de

réserve de place, d'inscription ou de reconnaissance de crédits pour cause de double cursus.

De plus, cette réduction sera maintenue jusqu'à la fin du cursus, à condition de remplir les conditions établies au point 5. La Commission des Bourses peut proposer que le meilleur profil de tous les candidats auxquels est octroyée la bourse CEU Merit International Program de 65 % de réduction reçoive une bourse CEU Merit International Program 100, même s'il ne remplit pas les critères établis à cette fin, sur la base du mérite académique et linguistique, ainsi que de l'engagement dans des activités sociales, culturelles et/ou sportives.

Le candidat peut renoncer à sa bourse, ce qui n'impliquera pas de remboursement de la somme versée au titre de la réserve de place (frais de réserve de place/ Hospitality Pack/ frais d'inscription) car l'octroi implique la continuité ordinaire, prévue dans son processus d'admission. Dans ce cas, le délai de remboursement est prescrit après le paiement de la réserve de place (frais de réserve de place/ Hospitality Pack/ frais d'inscription) à la date correspondante. De plus, le fait de renoncer à cette bourse après octroi peut nuire aux intérêts d'autres candidats qui ne l'ont pas obtenue et ont renoncé au processus d'admission au cours du délai imparti.

Si le titulaire d'une bourse CEU Merit International Program obtient son baccalauréat avec les félicitations du jury, il bénéficiera dans tous les cas de la gratuité totale de la première année au CEU UCH. Par conséquent, s'il est titulaire d'une bourse du CEU Merit International Program à 65 % et obtient son baccalauréat avec les félicitations du jury, on appliquera pour la première année le degré de bénéfice supérieur, soit la gratuité totale. La réduction de 65 % sera appliquée aux années suivantes, à condition de remplir les conditions établies pour le renouvellement de la bourse.

- 4.2. Les circonstances de planification académique d'une formation peuvent rendre préférable de ne pas communiquer l'octroi des bourses pour celle-ci à la date prévue. Dans ce cas, les candidats en seront informés au début du mois de juin, et une nouvelle date leur sera communiquée ; tout candidat pourra alors, s'il le souhaite, abandonner le processus et demander le remboursement de ses frais de réserve de place (frais de réserve de place/ Hospitality Pack/ frais d'inscription), qui est garanti dans cette situation.

4.3. La résolution de l'octroi des bourses implique trois options :

- a) Que la bourse soit octroyée au candidat ; une fois la communication effectuée, il recevra les instructions relatives au processus d'inscription.
- b) Que la bourse ne soit pas octroyée au candidat ; une fois la communication effectuée, il est possible de conserver la place garantie et de poursuivre le processus d'inscription, ou d'y renoncer. En cas de renoncement, le processus à suivre est celui établi au point 4.5.
- c) Que le candidat se trouve sur liste d'attente pour l'octroi de la bourse. Cette situation implique ce qui suit :

- Parmi les candidats à une bourse, pour chacune des formations, trois candidats peuvent être placés sur liste d'attente. Cette possibilité est contemplée pour les cas dans lesquels on considère que les profils des candidats et facteurs de distribution des bourses par Faculté/École rendent possible d'en attribuer après la résolution initiale à davantage de candidats. Certaines formations pourraient ne pas générer de liste d'attente.

- Si un candidat est placé sur liste d'attente, il peut se désister au moment de la communication de cette situation et renoncer à la place garantie en suivant la procédure indiquée au point 4.4, ou attendre une réponse définitive, favorable ou défavorable. Cette éventuelle concession définitive se produira au plus tard dans les 15 jours suivant la communication du placement sur liste d'attente. Si une des bourses lui est finalement octroyée, il sera informé des démarches à suivre pour le processus d'inscription ; dans le cas contraire, il peut poursuivre le processus d'inscription ou renoncer à la place garantie, dans les quatorze jours calendaires suivant la réception de la communication.

4.4. Tous les candidats dont la demande de bourse a été rejetée disposent de quatorze jours calendaires, à compter de la date de communication de la résolution, pour demander le remboursement de la somme versée au titre de réservation de place (frais de réservation de place/ Hospitality Pack/ frais d'inscription). Ceci implique :

1. Que le candidat effectue sous quatorze jours calendaires la demande de remboursement, par courrier électronique, à l'adresse financialaid@uchceu.es, en indiquant qu'il souhaite se désister du programme d'admission. Il revient au candidat de vérifier, le 3 juillet s'il a reçu la notification par la voie désignée à cette fin concernant l'octroi ou

non-octroi de la bourse. Il sera par conséquent irrecevable d'affirmer ne pas avoir reçu la notification afin de prolonger la période de remboursement au-delà des quatorze jours établis. Le CEU UCH disposera d'un registre informatique indiquant la date et l'heure de l'envoi des notifications de résolution.

2. Que l'Université garantit le remboursement du montant versé si la demande est présentée dans les quatorze jours prévus ; par conséquent, le délai de remboursement expire le 15 juillet à 23 h 59.
3. Qu'une fois le remboursement effectué, l'étudiant perd la place qui lui était garantie lors de son inscription ainsi que les droits d'inscription qui en découlent.

Les candidats non bénéficiaires d'une bourse CEU Merit International Program peuvent solliciter toute autre modalité de bourses de la Fondation Universitaire San Pablo CEU.

5. Conditions du Programme de Bourses CEU Merit International Program

- 5.1 Pour continuer de bénéficier de ce programme de bourses et par conséquent de profiter de la réduction des frais académiques à travers l'octroi de la bourse, l'étudiant doit chaque année valider l'entièreté des crédits ECTS auxquels il s'est inscrit, et toujours un minimum de 60 crédits ECTS par année. Selon le cas, les conditions de renouvellement des bourses sont les suivantes :
- a) Bourses CEU Merit International Program : obtenir une moyenne minimale de 7,0 points sur 10 sur toute l'année, selon les critères de notation et de calcul de la moyenne établis par le Secrétariat Général de l'Université. Obtenir cette moyenne implique la rénovation automatique de la bourse pour l'année suivante. Le critère sera le même pour les étudiants en double cursus, ce qui implique que la moyenne établie doit être maintenue dans tous les crédits auxquels l'étudiant est inscrit, calculés séparément dans chacune des deux formations.
 - b) Bourses CEU Merit International Program 100 : obtenir une moyenne minimale de 8,25 points sur 10 sur toute l'année, selon les critères de notation et de calcul de la moyenne établis par le Secrétariat Général de l'Université. Obtenir cette moyenne implique le renouvellement automatique de la bourse pour l'année suivante.

c) Bourses CEU Merit International Program 100 pour les étudiants en double cursus : afin de continuer de bénéficier de la gratuité totale, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 8 points sur 10 sur l'année, selon les critères de qualification et de calcul de la moyenne établis par le Secrétariat Général de l'Université, en maintenant la moyenne établie dans tous les crédits auxquels l'étudiant est inscrit dans les deux cursus, calculés séparément dans chacun des cursus. L'obtention de cette moyenne implique le renouvellement automatique de la bourse pour l'année suivante. Il est considéré qu'un étudiant suit un double cursus lorsqu'il est inscrit à plus de 60 ECTS correspondant à deux cursus différents. Si cette condition n'est pas remplie pendant une année, il ne sera pas considéré comme étudiant en double cursus aux fins d'application du critère de note pour le renouvellement, et il lui sera donc exigé d'obtenir une moyenne de 8,25 afin de continuer de bénéficier de la gratuité totale.

d) Perte de condition de boursier dans la modalité CEU Merit International Program 100 : si un étudiant ayant bénéficié au cours d'une année précédente d'une bourse de gratuité totale CEU Merit International Program 100 n'obtient pas la moyenne établie aux paragraphes b ou c ci-avant, mais supérieure ou égale à 7,0, il sera rétrogradé au modèle offrant une aide partielle, Bourse CEU Merit International Program, avec les mêmes droits et obligations que les étudiants bénéficiaires de ce type de bourse.

e) En cas de perte de la condition de boursier sous le CEU Merit International Program dans l'une quelconque de ses modalités, pour avoir obtenu une moyenne sur l'année inférieure à 7,0, l'élève peut demander n'importe quelle autre bourse ou aide qu'offrent l'Université et la Fondation San Pablo CEU. Dans ce cas, il s'agira d'une nouvelle demande qui sera considérée en égalité de circonstances avec les demandes d'autres candidats, et qui suivra donc un nouveau processus de demande et d'éventuel octroi, sans lien avec les bourses antérieures.

5.2 Le prix pour le bénéficiaire d'une Bourse CEU de ce programme sera, pendant ses études, celui fixé pour l'année où il est entré à l'Université, et son éventuelle hausse, le cas échéant, sera en rapport avec l'augmentation du coût général pour les autres étudiants des tarifs officiels. Par conséquent, l'éventuelle hausse de prix pour le bénéficiaire d'une Bourse CEU Merit International Program sera basée sur le pourcentage d'augmentation appliqué aux tarifs officiels de l'Université, le cas échéant. C'est pourquoi, si le prix total de l'année de cursus

augmente de 2%, la hausse du coût pour le bénéficiaire sera également de 2 % sur le prix payé pour l'année précédente, non applicable dans le cas des bourses de gratuité totale.

- 5.3 Le bénéficiaire s'engage à collaborer aux initiatives de promotion de l'activité de l'Université et aux actions de valeur formative adressées aux étudiants. Cette collaboration du bénéficiaire d'une bourse avec l'Université lui sera annoncée suffisamment à l'avance, coordonnée par le secteur correspondant de l'Université, et impliquera l'utilisation de ses capacités et de ses compétences. Les collaborations du bénéficiaire de la bourse avec les activités de la CEU-UCH ne peuvent supposer plus de 30 heures par année académique, sauf consentement exprès de sa part, et ne doivent pas interférer avec les activités de formation et/ou d'évaluation de l'élève bénéficiaire de la bourse. Tout manquement à ces collaborations, lorsqu'elles sont demandées par l'Université, peut justifier la perte de la bourse pour l'année en cours et les années suivantes.
- 5.4 Le bénéficiaire de la bourse s'engage à traiter, avec le soutien de l'Unité des Bourses du Secrétariat Général du CEU-UCH, la demande de bourse du ministère de l'Éducation, d'autres bourses similaires et, le cas échéant, si le règlement en vigueur le permet, celle de la Generalitat Valenciana. Si une de ces bourses lui est octroyée, elle sera appliquée pour son bénéfice. L'octroi de ces bourses ne peut en aucun cas porter préjudice, si son montant est inférieur aux bourses de ce programme, à la condition de bénéficiaire du programme de bourses. En cas de rejet de la demande de bourses ou aides, l'étudiant maintient sa condition de bénéficiaire du programme de bourses CEU Merit International. Ce mécanisme de demande s'appliquera à chaque année à laquelle l'étudiant est inscrit et bénéficie d'une bourse CEU de ce programme.

Les présentes Bourses sont compatibles avec les « Bourses à caractère général » que convoque pour chaque année académique le ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle pour les étudiants inscrits en études post-obligatoires. Cependant, si un étudiant se voit octroyer en même temps une « Bourse à caractère général » du ministère en question ainsi qu'une des « Bourses CEU Merit International Program » visées dans les présentes, il lui faudra demander la compatibilité effective entre les deux bourses auprès de la Direction générale de la planification et gestion éducative du Secrétariat d'état à l'éducation du ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle.

- 5.5 Si l'étudiant obtient les félicitations du jury pendant ses études à l'Université, la réduction que cette condition implique sera prise en compte dans le cadre du bénéfice dont il jouit déjà avec la bourse CEU Merit International Program et, par conséquent, ne pourra pas s'y ajouter. En tout état de cause, on appliquera toujours, comme critère, le plus avantageux en termes économiques pour l'étudiant.
- 5.6. Dans le cas des élèves inscrits en double cursus, l'octroi d'une bourse de ce programme affectera la première des formations de la combinaison choisie, mais le régime économique des doubles cursus, déjà mentionné dans la présente, sera régi par la deuxième formation. Ces conditions s'appliquent à la deuxième formation aussi longtemps que l'on reste inscrit aux deux cursus, et s'annulent dès lors que l'on n'est plus inscrit qu'à un seul des cursus.
- 5.7 L'élève perdra la condition de bénéficiaire d'une bourse CEU de ce programme, en plus des motifs exposés ci-avant, dans les cas suivants :
- a) S'il répond à un des cas prévus dans la discipline universitaire du Règlement des Étudiants.
 - b) En cas d'impayé.
- 5.8. L'octroi d'une Bourse CEU de ce programme est incompatible avec la concession d'une autre bourse de la Fondation Universitaire San Pablo CEU et de l'Université CEU Cardenal Herrera. Par conséquent, elles ne peuvent en aucun cas être cumulées. Si pour une quelconque raison, une Bourse CEU Merit International Program et une des autres bourses ou aides de la Fondation Universitaire San Pablo CEU sont octroyées à un étudiant, celui-ci devra choisir celle dont il souhaite bénéficier, renonçant ainsi à l'autre.

6. Processus technique de demande de bourse

La demande doit être présentée via l'intranet du nouvel étudiant et une fois la réservation de place (frais de réservation de place/ Hospitality Pack/ frais d'inscription) formalisée. Par conséquent, la demande doit être effectuée après l'entretien d'admission ou équivalent, et après la formalisation de la réservation de place (frais de réservation de place/ Hospitality Pack/ frais d'inscription) par le candidat. À ce moment, le candidat a déjà les codes d'accès à l'intranet d'admission via lequel il pourra effectuer toutes les

démarches nécessaires. Par conséquent, le candidat pourra, sur l'application de l'intranet du nouvel étudiant, compléter le formulaire et joindre les documents suivants :

1. Documentation académique :
 - i. Pour la demande : certificat académique de l'avant-dernière année d'éducation préalable à l'université et moyenne obtenue.
 - ii. Les documents académiques indiquant la moyenne obtenue lors de la dernière année préalable à l'université sont à fournir avant l'expiration du délai imparti pour la présentation des demandes.

2. Documentation économique : document officiel du pays de résidence certifiant le revenu familial de l'exercice 2022.

Les documents à apporter concernent la totalité du revenu familial, soit le résultat de la déclaration conjointe, le cas échéant, ou la somme des résultats des deux déclarations individuelles. Tout manquement à ce critère d'apport de la totalité du revenu familial rendra l'ensemble du processus invalide. Si le candidat dispose de sa propre déclaration de revenus, il est tenu d'apporter les documents justifiant qu'il est émancipé (certificats de recensement de l'intéressé et de ses parents, justificatif de paiement de loyer ou crédit immobilier à son nom).

3. Langues : joindre les documents justificatifs, selon le cas, du niveau de langue (facultatif).

4. Activités sociales et culturelles : joindre les documents justificatifs des activités sociales et extracurriculaires (facultatif).

Très important : au moment de l'octroi de la bourse et lors de l'immatriculation, il sera demandé au candidat les originaux ou une copie certifiée de toute la documentation qu'il a mise en ligne sur l'application. Si les documents ne sont pas concordants à ce moment-là, ou s'il n'est pas en mesure de les apporter, le candidat perdra l'octroi de la bourse.

7. Capacités spécifiques de la Commission des bourses

La Commission des Bourses est le seul organisme capable d'interpréter et appliquer le contenu de ce document. La Commission pourra, à sa discrétion, déclarer nulles une ou plusieurs bourses convoquées pour une certaine formation après l'évaluation des profils des candidats.

8. Filières pour lesquelles ce programme est disponible

- Architecture
- Grado en Ingeniería en Diseño Industrial y Desarrollo de Productos (Ingénierie en Design industriel et Développement de Produits)

- Pharmacy (Pharmacie – 2 premières années en anglais)
- Grado en Farmacia (Pharmacie)
- Spanish Pathway to Nursing (Soins infirmiers – première année en anglais)
- Grado en Enfermería (Soins infirmiers)
- Kinésithérapie (première année en français)
- Grado en Fisioterapia (Kinésithérapie)
- Dentistry (Odontologie - en anglais)
- Odontología (Odontologie)

- Grado en Educación Infantil (Éducation préscolaire)
- Grado en Educación Primaria (Éducation primaire)
- Grado en Publicidad y Relaciones Públicas (Publicité et relations publiques)
- Grado en Comunicación Audiovisual (Communication audiovisuelle)
- Grado en Periodismo (Journalisme)
- Grado en Actividad Física y Deporte (Activités physiques et sports)

- Grado en Dirección en Empresas (Direction d'entreprise)
- Grado en Marketing (Marketing)
- Grado en Derecho (Droit)
- Grado en Ciencias Políticas y Relaciones Internacionales (Sciences politiques et relations internationales)

- Grado en Veterinaria (Médecine vétérinaire)
- Médecine Vétérinaire (2 premières années en français)
- Veterinary Medicine (2 premières années en anglais)

Pourront aussi participer au programme les doubles cursus dérivés de ces filières ainsi que ceux ayant la considération de formation + *título de experto*.

Alfara del Patriarca, le 20 novembre 2022

Secrétariat Général de l'Université CEU Cardenal Herrera